## **ADOLESCENTES**

## **ADOLESCENTS**

Devenu pubère, l'adolescent n'est plus un enfant et n'est pas un adulte. Il est encore dépendant de ses parents et, malgré son désir croissant d'indépendance, il n'est pas encore capable d'être pleinement autonome ni matériellement, ni psychologiquement. La responsabilité pénale commence à treize ans tandis que la majorité civile ne commence au'à dix-huit ans ; il est alors « capable de tous les actes de la vie civile ».

Nous voulons explorer quelle est la possibilité de l'adolescent d'être responsable de lui-même entre ces deux bornes. Est-il libre de demander des soins sur sa seule initiative (contraception, interruption de grossesse, consultation médicale, consultation psychiatrique)? Le professionnel a-t-il le sentiment de travailler différemment quand il voit l'adolescent seul, ou quand il le voit avec ses parents?

Comment l'adolescent peut-il assumer la responsabilité de devenir parent ? Parfois il est contraint de veiller sur un parent malade mental.

Donnons-nous à nos adolescents les moyens de faire face aux responsabilités que nous Jeur reconnaissons?

PRO	GRAMME —	
8 h 30 - 9 h nn	△cueil des participants	
Alain Braconnier	14 h 30 - 16 h 00 L'AL	DOLESCENT EN SITUATION

5 h 00 - 16 h 30 Pause

9h00-9h15 **INTRODUCTION:** Alain Braconnier 9 h 15 - 10 h 30 DONNÉES LÉGALES ET ÉPIDÉMIOLOGIQUES Modérateur: Michel Botbol Mise au point sur la situation légale des adolescents Martine de Maximy Evolution des troubles et des consultations entre 12 et 18 ans Marie Choquet

10 h 30 - 11 h 00 Pause 11 h 00 - 12 h 30 L'ADOLESCENT EN QUÊTE D'AIDE Modérateur: François Marty La consultation gynécologique à l'adolescence avec ou sans les parents Sylvain Mimoun Des élèves confient leurs problèmes à l'équipe scolaire

Marie-Josèphe Chardronnet

12 h 30 - 14 h 30 Déjeuner

DE RESPONSABILITÉ Modérateur: Françoise Moggio Des adolescents deviennent parents **Nelly Carpentier** L'adolescent face à la maladie mentale d'un ou de ses deux parents Vassilis Kapsambelis

16 h 30 - 17 h 30 LE PSYCHIATRE ENTRE L'ADOLESCENT **ET LES PARENTS** 

> Modérateur: Claude Bursztein .a consultation psychiatrique d'un adolescent avec ou sans ses paren. Patrice Huerre

> > La spécificité du travail avec les parents d'adolescents Philippe Jeammet

17 h 30 - 18 h 00 CONCLUSION Colette Chiland